



Bulletin de suivi des produits phytopharmaceutiques

Novembre 2025 – N°11

Table des matières :

Modifications d'usages	1
Extensions d'usages	3
Autorisations d'urgence (120 jours)	4
Nouveaux produits autorisés	5
Retraits de produits	6

Modifications d'usages

Voici les différentes modifications d'usages concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés par type de produit et par ordre alphabétique de nom commercial. Elles doivent être respectées même si les étiquettes des produits n'ont pas encore été adaptées. Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
ASPERELLO T34 BIOCONTROL	10481P/B	<i>Trichoderma asperellum</i> souche T34 (120 g/kg)		Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
CAPICHE 80 WG	33046P/P	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
CAPITAL	11203P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
CAPTABELLOS	1315P/P	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
CAPTAN 80 WG	8759P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
CAPTOR 80 WG	9235P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
MANTRA (DLU : 31-07-2026)	11073P/B	<i>Captane (360 g/L), phosphonates de K (657 g/L)</i>		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
MARCAP 80 WG	24835P/P	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulv. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers, poiriers et cognassiers. + mesures de protection des polliniseurs.
MERPAN 80 WG	8459P/B 29450P/P	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulv. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers et poiriers. + mesures de protection des polliniseurs.
MERPLUS (DLU : 31-07-2026)	11010P/B	<i>Captane (360 g/L), phosphonates de K (657 g/L)</i>		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
MICROTHIOL SPECIAL WG	8775P/B	Soufre (800 g/kg)		Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
MULTICAP	10498P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
POL-SULPHUR 80 WG	10672P/B	Soufre (800 g/kg)		Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
POL-SULPHUR 80 WP	10671P/B	Soufre (800 g/kg)		Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
POMCAP	11232P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
TAVTA	26227P/B	Captane (800 g/kg)		Corrigendum en pommiers et poiriers : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
THIOVIT JET	5700P/B	Soufre (800 g/kg)		Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)

TOP CAPTAN 80 WG	32712P/P	Captane (800 g/kg)	Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
TRIANUM-GR	9851P/B	<i>Trichoderma harzianum</i> souche T-22 (10 g/kg)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
TRIANUM-P	9793P/B	<i>Trichoderma harzianum</i> souche T-22 (10 g/kg)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47), redéfinition de l'usage en toutes cultures
TRI-SOIL	28843P/B	<i>Trichoderma atroviride</i> souche I1237	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
UPLCAPTAN	9190P/B	Captane (800 g/kg)	Corrigendum en verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : application autorisée uniquement au moyen d'un pulvérisateur à flux d'air horizontal ou d'un pulvérisateur sous tunnel.
RÉGULATEURS DE CROISSANCE			
GIBB PLUS	9471P/B	gibberellines (mélange de GA4+GA7) (10 g/L)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
GIBB PLUS SL	10246P/B	gibberellines (mélange de GA4+GA7) (10 g/L)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
NOVAGIB	8929P/B	gibberellines (mélange de GA4+GA7) (10 g/L)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
PROVIDE 10 SG	10221P/B	gibberellines (mélange de GA4+GA7) (100 g/kg)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
REGULEX 10 SG	10220P/B	gibberellines (mélange de GA4+GA7) (100 g/kg)	Désormais qualifié de produit à faible risque (Art. 47)
HERBICIDE			
TRIBE	10843P/B	Tribenuron-méthyle (750 g/kg)	Suite au renouvellement, ZT de 10 m avec min. 90% de réduction de la dérive en céréales et mesure SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion (code R)
INSECTICIDES			
AFINTO	11146P/B	Flonicamide (500 g/kg)	Adaptation de la méthode d'app. (arrosage) en plantes ornementales contre les pucerons de racines
FLONICASTAR	28847P/P	Flonicamide (500 g/kg)	Adaptation de la méthode d'app. (arrosage) en plantes ornementales contre les pucerons de racines
HINODE	10955P/B	Flonicamide (500 g/kg)	Adaptation de la méthode d'app. (arrosage) en plantes ornementales contre les pucerons de racines
TEPPEKI	9526P/B 29297P/P	Flonicamide (500 g/kg)	Adaptation de la méthode d'app. (arrosage) en plantes ornementales contre les pucerons de racines
TECORLA	31118P/B	Chlorantraniliprole (51.7 g/L)	Adaptation du délai avant récolte (21 jours) en persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Extensions d'usages

Voici les produits dont l'autorisation a été étendue à d'autres usages (cultures, cibles, conditions d'application, etc.). Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
AZBANY	10640P/B	Azoxystrobine (250 g/L)		Céréales, PDT, ail, oignons, échalote, tomate, aubergine, choux
CYMBAL	26282P/P	Cymoxanil (450 g/kg)		Haricot vert (récolté frais, sans cosse), courgette, concombre et cornichon
CYMBAL 45	9537P/B	Cymoxanil (450 g/kg)		Haricot vert (récolté frais, sans cosse), courgette, concombre et cornichon
HERMOVIT	6676P/B	Soufre (800 g/kg)	leaf	Noisetiers, chicorée et épinard
MICROTHIOL SPECIAL WG	8775P/B	Soufre (800 g/kg)	leaf	Noisetiers, chicorée et épinard
PROPLANT	8672P/B	Propamocarbe HCl (722 g/L)		Arbres et arbustes ornementaux
THIOVIT GOLD	36520P/B	Soufre (800 g/kg)	leaf	Noisetiers, chicorée et épinard
THIOVIT JET	5700P/B	Soufre (800 g/kg)	leaf	Noisetiers, chicorée et épinard
FONGICIDES, INSECTICIDES				
<i>BIOSOON 80 WG (DLU : 15/04/2026)</i>	1252P/P	<i>Soufre (800 g/kg)</i>	leaf	<i>Noisetiers, épinard, lin d'hiver et de printemps (+ production de semences)</i>
KUMULUS WG	9185P/B	Soufre (800 g/kg)	leaf	Noisetiers, épinard, lin d'hiver et de printemps (+ production de semences)
INSECTICIDES				
BENEVIA	10762P/B	Cyantraniliprole (100 g/L)		Haricot vert, fèves et fèveroles, petit pois et pois verts
BIO 1020 OD	10403P/B	<i>M. brunneum</i> souche Ma 43	leaf	Ennemi en plantes ornementales (sous protection)
CYANPRO	1373P/P	Cyantraniliprole (100 g/L)		Haricot vert, fèves et fèveroles, petit pois et pois verts
INTER CYANTRIL OD	32533P/P	Cyantraniliprole (100 g/L)		Haricot vert, fèves et fèveroles, petit pois et pois verts
LALGUARD M52 OD	10404P/B	<i>M. brunneum</i> souche Ma 43	leaf	Ennemi en plantes ornementales (sous protection)

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Autorisations d'urgence (120 jours)

Voici les différents produits bénéficiant d'une autorisation temporaire d'urgence (durée maximale de 120 jours) pour certains usages précis. Conformément à l'article 53 du [Règlement \(CE\) n° 1107/2009](#), ceci est uniquement valable pour un usage limité et contrôlé, et pour autant que la production végétale menacée ne puisse être protégée par d'autres moyens raisonnables issus de la lutte intégrée. Veuillez consulter [Phytoweb](#) pour vérifier les conditions spécifiques d'utilisation.

SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	CIBLE(S)	CULTURE(S)	NOM DU PRODUIT	N°	BIO	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN
FONGICIDE							
Oxathiapiproline (200 g/L)	* Mildiou du pois	* Semences de petit pois	LUMISENA	39559P/B/120		15/11/2025	14/03/2026
MOLLUSCICES							
Phosphate ferrique	* Limaces (8 applications)	* Toutes cultures	VITROL PRO	38566P/B/120		15/09/2025	14/12/2025
Pyrophosphate ferrique	* Limaces (8 applications)	* Toutes cultures	DERREX	38140P/B/120			
			D. HIGH PERFORMANCE	38933P/B/120			
			FERREXX RB	38141P/B/120			
			FERROCIOUS	38606P/B/120			
			FIRESCALE	38932P/B/120			
			HIERRO	38566P/B/120			
			IRONCLAD	38568P/B/120		15/09/2025	14/12/2025
			IRONMAX PRO	38570P/B/120			
			NEU 1181 M	38565P/B/120			
			NEU 1187 M	38146P/B/120			
			SLUGGO PRO	38935P/B/120			
			SLUXX	38605P/B/120			
			SLUXX	38926P/P/120			

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Code couleur de l'échéance :

En cours
Arrivant à terme dans les 2 mois
Echue

Nouveaux produits autorisés

Cette liste regroupe les nouveaux produits autorisés par culture ou groupe de cultures. Pour plus d'informations concernant les nouveaux usages de ces produits et les cultures concernées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

Légende :

REF. : Produit de référence pour ceux issus du commerce parallèle

NP (surlignage bleu) : Nouveau produit de référence

NPC (surlignage jaune) : Nouveau produit de référence ET nouvelle concentration/formulation

NPSA (surlignage rose) : Nouveau produit de référence ET nouvelle substance active

PA : Plein air

SP : Sous protection

TS : Traitement de semences

PR : Post-récolte

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	CÉRÉALES	OLÉAGINEUX	PROTÉAGINEUX	POMME DE TERRE	BETTERAVE	CHICORÉE	MAIS	MISCANTHUS	LÉGUMES	PLANTES AROMATIQUES	VERGER	BAIES ET PETITS FRUITS	FRUITS À COQUE	VIGNE	P. ORNEMENTALES ET SAPIN	AUTRES ¹
FONGICIDE																				
RHAPSODY SOIL ACTIV	39137P/B	SERENADE SOIL ACTIV 30411P/B	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche QST 713					PA					PA SP		PA SP			PA SP		
HERBICIDE																				
PRO-OPTI	38446P/B	MOOSE 800 EC 28325P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)		PA			PA					PA PA							
NEMATICIDE																				
VERANGO PRIME	39498P/P	VELUM PRIME 10893P/B	Fluopyramé (400 g/L)					PA					PA					PA		

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Retraits de produits

Pour consulter la liste complète des produits retirés du marché ou en cours de retrait, vous pouvez vous rendre sur le site officiel du SPF www.phytoweb.be, dans la section *Consulter les autorisations > Rechercher des produits phytopharmaceutiques*. Dans la colonne sur la droite, cochez *Retiré*, *En fin de vente* ou *En fin d'utilisation*.

Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. L'ASBL Corder ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.



Mise à jour : 30-11-2025.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez nous contacter via crp@corder.be ou au 010/47 37 54.

Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques applicable en Wallonie sur notre page internet : www.corder.be/crp.

